

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 24 novembre 2021 à 19h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

BECKER Patrick	MEDVES Jean-François
COLIN Jean-Marie	BALCERZAK Roland
LUCCHINI Marc	BAUR Denis
MELEO Guy	FEUVRIER Alieth
POUGET Clémence	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	PARPETTE Jerry
SCHULTZ Laurent	RECH Serge
VEINNANT Bernard	FATTORELLI Viviane
ZIEGLER Damien	GUERMANN Bernard
BEY Michèle	PHILIPPE Lionel
CORAZZA Jean-Luc	SEGURA Olivier
HATRI Aïcha	SCHIVRE Marc
HOLSENBURGER Alexandre	TACCONI Pierre
JURCZAK Serge	

Procurations :

SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
ROBINET David	a donné procuration à	PARPETTE Jerry
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier
WEIS Mathieu	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PAQUET Michel	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	BAUR Denis
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
DEUTSCH André	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
HERGAT Michel	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
ACKER Christine	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha

Absents excusés :

VETZEL Caroline	ZENNER Bernard	BARRILARO Jérémy	GRILLO Marie
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle		

Absents non excusés :

ANDRE René	WATRIN Audrey	TSCHIERSCHE Laurent	REBSTOCK-PINNA Alexandra
LOPICO Aurélie	SCHUTZ Sylvie	FERRERO Marc	
ABATE Patrick	BRUSCO Stéphane	HERFELD Marie-Laurence	

La séance débute à 19h32.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 30
Procurations : 14
Absents : 16

Pendant le point 10 :

Départ de Monsieur SCHITZ Denis pendant le point 10.

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 14
Absents : 17

La séance se termine à 21h31.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU
SCHMIDT Matthieu, Assistant Financier du SMiTU

POINT 11 – DELIBERATION N°2021/I-73 - ELECTION DU 3^e VICE-PRESIDENT

Vu la délibération du comité syndical du 9 septembre 2020 relative à l'élection des Vice-Présidents au bureau syndical du SMiTU ;

Vu l'article L.5711-1 du CGCT : « *Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie. [...]* »

Vu l'article L.5211-2 du CGCT : « *A l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L.2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* » ;

Vu l'article L.2122-4 du CGCT : « *Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus [...]* » ;

Vu l'alinéa 2 de l'article L2122-7-1 du CGCT : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant* » ;

Considérant que la délibération n°2020/I-17 en date du 9 septembre 2020, rendue exécutoire le 11 septembre 2020, le Comité Syndical a élu les membres du bureau syndical ;

Considérant que par cette délibération, Monsieur Roland BALCERZAK, maire d'Hettange-Grande, a été désigné troisième Vice-Président ;

Considérant l'adhésion par substitution de la communauté de commune de Cattenom et environs en lieu et place de la commune d'Hettange-Grande, il y a lieu de procéder à l'élection du troisième Vice-Président ;

Considérant que cette élection se déroule au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ;

Il est proposé au comité syndical :

- de décider que le Vice-Président occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président au scrutin uninominal à bulletin secret.

Le Président lance un appel à candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Monsieur Roland BALCERZAK.

Monsieur Roland BALCERZAK, délégué de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, se présente au poste de 3^{ème} Vice-Président du SMiTU Thionville-Fensch.

Élection du 3^{ème} Vice-Président du SMiTU Thionville-Fensch

Nombre de délégués du Comité syndical	60
Nombre de votants (présents et procurations)	43
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	43
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés pour : Monsieur Roland BALCERZAK	43
Majorité absolue	Oui

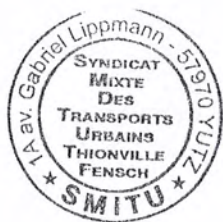
Monsieur Roland BALCERZAK a obtenu 43 voix.

Monsieur Roland BALCERZAK ayant obtenu 43 voix, a été élu, à la majorité absolue, 3^{ème} Vice-Président du SMiTU Thionville-Fensch.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 25 novembre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER